

ENTENTE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2081, chemin Way's Mills, Barnston-Ouest (Québec), J0B 1C0

ENTRE

Nom _____ Prénom : _____

Adresse, rue _____

Code postal _____

Ville _____ Province _____

Téléphone : _____ Cellulaire _____

Courriel _____

Ci-après appelé le « locataire »,

ET

La municipalité de Barnston-Ouest
741, chemin Hunter
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

Tél : 819 838-4334

Urgence : 819 578 6171

Ci-après appelée le « propriétaire »,

Représentée par Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière

Pour l'administration seulement.			
Date de location		Date de prise de possession des lieux	
Frais de location (\$)		Dépôt (\$)	
Remise de clé (# & date)		Visite des lieux	

Événement et nombre de personnes attendues :

CONDITIONS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES :

1. Le locataire doit s'assurer de respecter la capacité totale du nombre de personnes dans l'immeuble, soit selon les cartes de capacité délivrées par la MRC de Coaticook et la Régie incendie Memphrémagog Est.
2. Il est strictement interdit de fumer dans le Centre Communautaire.
3. Les frais de location sont établis pour une période maximum de 24 heures, se terminant au plus tard à 8 h le jour suivant l'événement. Des ententes particulières peuvent être prises pour accéder au centre le jour précédent l'événement ou encore, après 8 h le lendemain de l'événement. Ces ententes particulières devront être consignées par écrit dans l'entente signée par le locataire et la Municipalité.
4. Dans certains cas, la Municipalité peut accepter, à sa discrétion, que la location soit pour des périodes d'une à quelques heures. La tarification horaire est prévue au tableau 1.
5. Le locataire s'engage à utiliser les meubles et le bâtiment en évitant la détérioration des lieux.

6. Le locataire se conformera à ses frais, aux ordonnances, lois et règlements régissant la vente des liqueurs alcooliques (Régie des alcools, des courses et des jeux), aux règlements de sécurité publique. Il maintiendra l'ordre et la paix dans et aux approches extérieures du bâtiment et du terrain de stationnement. Il ne pourra exploiter aucune affaire non conforme aux lois fédérales, provinciales ou municipales.
7. Après chaque événement, le ménage doit être fait, la vaisselle lavée et les tables et les chaises replacées comme elles étaient au moment de la prise de possession par le locataire.
8. Le locataire sera responsable de la dégradation, du bris, de la détérioration excessive, soit volontaire ou accidentel, de l'immeuble, des meubles ou des équipements durant la durée du bail, ainsi que des accessoires, outillage et systèmes qu'il devra réparer ou remplacer à ses frais, s'il y a lieu.
9. Les coûts encourus pour la préparation des salles et le ménage seront à la charge du locataire.
10. Le locataire permettra, en tout temps, aux membres du personnel autorisé de la Municipalité de Barnston-Ouest de visiter les lieux loués et d'y accomplir les devoirs ordinaires d'un propriétaire.
11. Le locataire s'engage à maintenir un état de propreté convenable pendant l'événement.
12. Le locataire accepte qu'une autre activité puisse avoir lieu en même temps, à moins d'entente préalable avec le responsable de la Municipalité.
13. Le locataire ne pourra, en aucune circonstance, céder, annuler ou sous-louer, la présente entente sans le consentement express et par écrit du propriétaire.
14. À moins d'entente contraire mentionnée explicitement au contrat, le locataire devra avoir quitté les lieux avant 8h le matin suivant son activité, l'entretien ménager ayant été complété.
15. Les frais de location pourront être acquittés en 2 versements dont au moins 50% au moment de la signature du bail. Le deuxième versement devra avoir lieu avant la remise du dépôt.
16. Le premier versement sera non remboursable en cas d'annulation de l'événement.
17. Un dépôt sera requis au moment de la signature de l'entente.

INFORMATIONS À NOTER

Capacité totale à respecter au centre communautaire : 135 personnes (avec sièges amovibles)

Équipements, tables et chaises disponibles :

100 chaises en tissus (bleue)	Tables du conseil
50 chaises en tissus (avec bras)	4 tables carrées
7 chaises en bois (avec bras)	3 tables rondes 5 pi diamètre
1 chaise en bois (avec dossier arrondi)	20 tables rectangulaires (6 pi x 2.5 pi)
2 charriots pour les tables	22 charriots pour les chaises

Les articles de cuisine (vaisselle, coutellerie) ne sont pas disponibles.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-haut ainsi que l'énoncé de Politique adopté par le Conseil municipal de Barnston-Ouest.

Je, soussigné, prends l'entière responsabilité de la location du centre communautaire à partir de _____ h _____,

le _____ (date) jusqu'à _____ h _____ le _____.

Les frais de location seront de _____ \$ et le dépôt est établi au montant de _____ \$

Signé par les parties et lectures faite à Barnston-Ouest, ce _____ jour de _____ 20_____

(Propriétaire)

(Locataire)